

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le lundi dix-huit novembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Michel Dantin, maire

→ Suspension de la séance de 18h35 à 19h10 pour la présentation du rapport d'activité du centre communal d'action sociale (CCAS) de Chambéry par son directeur.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNE DE CHAMBERY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) POUR LA DEMOLITION DE LA MAISON SITUEE SUR LA PARCELLE CADASTREE BZ N°118 - AVENUE ALSACE LORRAINE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL 73 définis dans le cadre de la convention de travaux liée à l'opération 16-295-5 ' secteur Alsace-Lorraine / Garibaldi ; Approuve la convention de travaux jointe à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention de travaux.	45 min
2	CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNE DE CHAMBERY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) POUR LA DEMOLITION DU LOCAL SITUE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BZ N°111 - PLACE PIERRE DE COUBERTIN	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL 73 définis dans le cadre de la convention de travaux liée à l'opération 16-295-7 ' secteur Alsace-Lorraine / Garibaldi ; Approuve la convention de travaux jointe à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention de travaux.	46 min

3	CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMBERY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) POUR LE CURAGE, LE DESAMIANTAGE ET LA DEMOLITION D'UN BATIMENT LE LONG DE L'AVENUE DE LA BOISSE SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Confie à l'EPFL 73 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux définis ci-avant ; Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL 73 définis dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPFL 73 pour le curage, le désamiantage et la démolition d'un bâtiment le long de l'avenue de la Boisse sur la Commune de Chambéry ; Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage jointe à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPFL 73 pour le curage, le désamiantage et la démolition d'un bâtiment le long de l'avenue de la Boisse sur la Commune de Chambéry.	49 min
4	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PORTAGE N°18-393 - AVENUE DE LA BOISSE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'EPFL de la Savoie à acquérir les biens sis 1029 et 1015 avenue de la Boisse sur les parcelles BY 23 et BY 24 ; Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL de la Savoie, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 26/10/2018 ; Approuve l'avenant n°1 joint à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant parcellaire n°1 à la convention de portage n°18-393 'Avenue de la Boisse signée le 26/10/2018.	51 min
5	AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PORTAGE N°17-358 - LIAISON CENTRE-VILLE - CASSINE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 18/12/2017 et à l'Avenant financier n° 3 ' échéance annuelle ; Approuve l'avenant n°3 joint à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant financier n°3 échéance annuelle à la convention de portage n°17-358 ' Liaison centre-ville - Cassine.	53 min
6	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SAVOYARDE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ASDER) POUR LA RENOVATION DE BUNGALOWS A USAGE DE FORMATION	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement de 20 000 € à l'ASDER pour la rénovation de bungalows à usage de formation ; Approuve la convention de financement ci-jointe ; Autorise, Monsieur le Maire, à signer la convention de financement ci-jointe.	55 min

7	STADE MUNICIPAL - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés de travaux à intervenir et tous les documents y afférent ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.	1h01
8	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - MODIFICATIONS DE MARCHES DES LOTS 01, 07, 08, 10, 12, 13, 14.1	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modifications des lots 01, 07, 08, 10, 12, 13, 14.1 ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer ces modalités de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour leur exécution.	1h04
9	RUE DES FLEURS - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE EMPRISE DE VOIRIE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Retire les délibérations n°DCM-2019-040 et DCM-2019-041 du 1er mars 2019 ; Décide le déclassement par anticipation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section CM n°558, d'une superficie de 214 m ² , située 3/65 rue des Fleurs ; Décide la vente de la parcelle CM n°558 au profit du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « Le Colisée » pour un montant de DIX MILLE SEPT CENT EUROS (10 700,00 €), hors frais de notaire supportés par l'acquéreur ; Considère que la vente envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	1h07

10	MODIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION A GRAND CHAMBERY DU PARC D'ACTIVITES DE CÔTE ROUSSE DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCE. CESSION D'UN TERRAIN SIS 9 ROUTE DU GENEVOIS - CADASTRE SECTION BD N°79(P) AU PROFIT DE CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la modification du périmètre de la mise à disposition à Grand Chambéry du parc d'activités de Côte-Rousse dans le cadre des transferts de compétence tel que présenté dans l'avenant n°1 ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 du procès-verbal du 28 décembre 2004 relatif à l'assiette foncière du tènement mis à disposition de Grand Chambéry annexé à la délibération ;</p> <p>Décide de la cession d'une partie de parcelle cadastrée section BD n°79(p) pour une superficie d'environ 4 735 m² au prix de 386 500 € net vendeur au profit de Chambéry-Grand Lac Économie ;</p> <p>Dit que la vente envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal et n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée ;</p> <p>Précise que les frais de géomètre et de réitération par acte authentique seront à la charge de l'acquéreur ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent à cette vente ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à la participation financière de la Ville aux coûts de dépose et de dévoiement des réseaux d'un montant de 30 % ;</p> <p>Impute la recette au budget 2019 de la Commune.</p>	1h10
11	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE : PARTICIPATION FINANCIERE A LA REMISE EN ETAT DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte de participer financièrement à la remise en état des équipements à hauteur de 48 690 € ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits en décision modificative n°3.</p>	1h14
12	PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2019 DU CONTRAT DE VILLE	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 euros à l'AQCV ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.</p>	1h20

13	CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU « LE BOUQUET DES BIBLIOTHEQUES »	Philippe Bretagnolle	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de fonctionnement du réseau « le Bouquet des bibliothèques » jointe en annexe ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.	1h21
14	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS TARTINE ET POSSE 33	Philippe Bretagnolle	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association Posse 33 après rendu exécutoire de la présente délibération ; Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle prévisionnelle de 19 000 euros à l'association Tartine et son versement en deux étapes : 11 000 euros après rendu exécutoire de la présente délibération et solde sur présentation du résultat financier du festival, dans la limite du déficit constaté ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en décision modificative n° 3.	1h25
15	DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE (M14) DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du stationnement payant sur voirie pour l'exercice 2019.	1h27
16	DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2019 ; Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association Jazz Club ; Approuve le versement d'une aide financière de 10 275 € par poste d'animateur sportif à Chambéry Triathlon et Chambéry Roller et autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions.	1h29

17	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT 2019 - OUVERTURES, MODIFICATIONS ET CLOTURES	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, s'étant abstenus (9), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les autorisations de programme et d'engagement 2019 et leurs crédits de paiement 2019, 2020, 2021 et suivants.	1h31
18	ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Admet en non-valeur, la somme de 43 966,51 euros au titre du Budget principal ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les mandats correspondants ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.	1h33
19	ACCEPTATION DES CHEQUES-VACANCES POUR LE PAIEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX DE LOISIRS	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la procédure dématérialisée de demande d'affiliation auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour pouvoir accepter les Chèques Vacances comme nouveau moyen de paiement ; Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette mesure (convention, liste des points d'accueil).	1h37
20	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS D'AFFRANCHISSEMENT ET DE DISTRIBUTION DU COURRIER - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE A L'ISSUE DE LA CONSULTATION	Walter Sartori	Mis aux voix, Mme Claudine Mourier, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (4), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Chambéry, et le CCAS de Chambéry ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commande telle qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande dans les conditions exposées au présent rapport.	1h38

21	CONVENTION DE GROUPEMENT COMMANDE ENTRE LA VILLE, GRAND CHAMBERY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL POUR L'ACQUISITION DE PIECES DETACHEES ET AUTRES - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la modification de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le centre Communal d'Action sociale de Chambéry, qui permettra à chaque membre du groupement d'émettre des bons de commande en son nom et pour son compte (bons de commande non mutualisés) pour la fourniture de pièces détachées, de pneumatiques, de peinture carrosserie, d'accessoires et d'articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance ainsi que des prestations de contrôles réglementaires des parcs de véhicules et d'engins. Le coordonnateur conserve néanmoins la faculté, si nécessaire, de procéder à des commandes groupées ;</p> <p>Approuve la modification des accords-cadres passés en octobre 2017 sur la base de cette convention, cette modification ayant pour objet l'émission par chaque membre du groupement de bons de commande en son nom et pour son compte (bons de commande non mutualisés) ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la modification de la convention de groupement de commandes ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la modification des accords-cadres n°17/10 - Lots 1 à 31, en qualité de coordonnateur du groupement, sur la base de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	1h42
22	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la convention jointe à la présente délibération ;</p> <p>Autorise le maire ou son représentant à signer la convention en pièce jointe.</p>	1h43
23	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		1h45

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le

20 NOV. 2019

Michel Dantin
Maire

